

649 jeunes diplômés mis à l'honneur

APPRENTISSAGE 85,42% de réussite pour la promotion 2015, des résultats encourageants

LUXEMBOURG La Chambre de commerce, la Chambre des salariés et le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ont organisé hier à la Philharmonie la remise solennelle des diplômes et des certificats sanctionnant l'apprentissage dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'hôtellerie et de la restauration, des services et du domaine socio-éducatif.

649 lauréats ont été honorés en présence de Claude Meisch, ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et de Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

82 certificats de la „Promotion du travail“ ont également été attribués aux apprentis qui se sont distingués par des efforts particuliers.

Lors de son allocution de bienvenue, Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de commerce, s'est réjoui des résultats encourageants de la promotion 2015 qui affiche fièrement un taux de réussite de 85,42%. Autre chiffre positif: plus de 900 nouveaux contrats d'apprentissage ont été enregistrés à la rentrée 2015-2016.

En conclusion, Carlo Thelen a assuré que la Chambre de com-



Photo: François Aussems

Trouvez la liste complète des lauréats ainsi que de nombreuses photos de la remise des diplômes sur www.tageblatt.lu

merce poursuivrait son engagement dans l'intérêt des entreprises et qu'elle continuera à apporter son soutien au ministre de l'Education nationale dans la

mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire de la réforme de la formation professionnelle. Celle-ci s'avère très complexe sur le terrain et certains aspects de-

vront être réexaminés. Lors de son allocution, le président de la Chambre des salariés (CSL), Jean-Claude Reding, a félicité les lauréats et souligné l'importance

d'un diplôme pour s'insérer dans la vie active.

Il a aussi sensibilisé les lauréats sur l'importance de continuer à se former tout au long de la vie pour être à même de suivre les évolutions galopantes que connaît notre société.

Dans ce cadre, il a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer ou de créer de nouveaux dispositifs facilitant l'accès à la formation diplômante des salariés. L'inexistence d'offre de formation continue diplômante proposée en horaire décalé a également été pointée du doigt. Le président de la Chambre des salariés a notamment rappelé que les différents modules enseignés en formation professionnelle initiale ne sont toujours pas proposés en formation continue comme le prévoit le texte de loi de 2008.

Pour conclure, Jean-Claude Reding a insisté sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour continuer à améliorer la qualité et l'attractivité de la formation professionnelle. Il a enfin souhaité beaucoup de succès aux lauréats tout au long de leur vie professionnelle et personnelle.